

si le gouvernement partage l'opinion du député d'Esquimalt-Saanich concernant le pipe-line en Alaska et dans le Nord canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AIDE AUX SOCIÉTÉS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ANTI-POLLUTION ET LA PRÉVENTION DE MISES À PIED

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné la mise à pied imminente de 100 travailleurs de la Canada Packers Limited, à Hull, apparemment parce qu'il en aurait coûté trop cher pour réduire la pollution, le gouvernement songe-t-il à venir en aide à cette société et à d'autres pour qu'elles installent un équipement anti-pollution, de façon à éviter des congédiements massifs en cette période difficile?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, mon ministère n'est impliqué dans les questions relatives à la pollution que lorsqu'il s'agit d'accorder des subventions au développement industriel. Mon ministère n'est pas responsable des problèmes qu'entraîne la pollution au Canada.

[Traduction]

M. Bell: Dois-je en conclure que le ministre ne se préoccupe plus de la région d'Ottawa?

* * *

LES FINANCES

LA SUPPRESSION OU LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu le chômage et le marasme économique, le gouvernement envisage-t-il de supprimer ou de réduire sensiblement la taxe fédérale de 11 p. 100 sur la vente des matériaux de construction?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES ALLOCATIONS—L'INDEXATION ET LA MISE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE ÉCHELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Est-il maintenant en mesure de [M. Thomson.]

répondre à ma question de lundi dernier, savoir si l'on a adopté le décret nécessaire pour permettre aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants, qui reçoivent aussi le supplément de revenu garanti, de profiter de l'indexation qui sera en vigueur en janvier, février et mars, en attendant l'application, en avril, du nouveau plafond?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Les documents ont été préparés et transmis au Conseil du Trésor. Une décision interviendra, j'en suis certain, en temps voulu pour permettre l'augmentation proposée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre veut-il dire que le décret sera pris assez tôt pour que le supplément soit inclus dans les chèques de janvier?

L'hon. M. Dubé: Oui, monsieur l'Orateur.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 décembre, de la motion de l'honorable M. Benson: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et de l'amendement de l'honorable M. Lambert (page 1808).

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant que ne commence le débat, je voudrais dire que, sauf erreur, nous consacrerons au budget non seulement la séance d'aujourd'hui, mais encore celle de demain. Nous avons bien signalé que nous comptons traiter de la question du chômage. Je voudrais faire une suggestion au gouvernement en ce qui concerne ce débat.

Outre les deux jours que j'ai mentionnés, nous devons consacrer deux autres jours au budget, soit quatre jours en tout. Si, au cours du débat d'aujourd'hui, le premier ministre suppléant (M. Sharp) ou le ministre compétent voulait bien indiquer que le gouvernement a l'intention de présenter des crédits supplémentaires en même temps que certaines propositions visant à remédier à la crise du chômage, comme des prestations d'assurance-chômage aux termes du régime d'assistance publique du Canada, un programme de travaux et de dégrèvement fiscal, notre parti serait disposé à réviser sa position quant au débat. Si le gouvernement est prêt à indiquer, au moyen de crédits supplémentaires, qu'il veut donner le ton, nous serons alors prêts à proposer la clôture du débat.

M. l'Orateur: Je fais remarquer au député que ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais plutôt un sujet à débattre. Le député pourra faire sa suggestion quand son tour viendra de participer au débat.